

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET

DELIBERATION n°2026_01				Séance du 4 février 2026
Nombre du Conseil municipal				L'an deux mil vingt-six, le mercredi 4 février, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	16	20	

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 30 janvier 2026 en portage boites aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : BACHELOT Xavier ; BILLARD Cécile ; BLANC-GONNET Johanne ; BUISSIÈRE-GIRAUDET Alexandre ; CHABANNE Cendrine ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUEX Alice ; LAGUIONIE Brice ; LARGE Sylvie ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine ; VUILLERMOZ-GENON Annie.

Absents excusés : AZZI Dounia (pouvoir à GUEX Alice) ; FAVREAU Shayma (pouvoir à BUISSIÈRE-GIRAUDET Alexandre) ; GUITTON William (pouvoir à RAFFIN Adrian) ; MOURETTE Jean-Louis (pouvoir à GONNET André).

Absents : BLAIN Anne-Marie ; FELTZ Corinne ; GEORGES Stéphane

Secrétaire de Séance : COTTIN Clément

Début de séance : 20h30

Délibération n° : 2026_01 : Motion de soutien au maintien du Lycée des Métiers Le Bréda

En vertu de l'article L.2121-29 al. 4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal dispose de la compétence pour adopter des délibérations dites "non décisives". Ces actes, qui peuvent prendre la forme de vœux, de motions ou de prises de position, permettent au conseil municipal de s'exprimer sur des dossiers d'intérêt communal. Bien que dépourvus de portée juridique contraignante, ils constituent un levier politique essentiel pour défendre les services publics de proximité, sous réserve du respect de la neutralité de ces derniers. La situation du Lycée des Métiers Le Bréda, dont la fermeture impacterait directement les besoins en recrutement de nos structures locales (comme le futur EHPAD de Sainte-Marie-d'Alloix), justifie pleinement l'usage de cette faculté.

CONSIDÉRANT la brutalité et le manque de transparence de la décision :

- L'annonce de la fermeture du Lycée des Métiers Le Bréda (Allevard) a été faite le 26 novembre 2025, pour une mise en œuvre dès la fin de l'année scolaire en cours.

- Cette décision a été prise sans aucune concertation préalable avec les équipes pédagogiques, les familles, les collectivités territoriales (dont notre commune et la CCLG) ou les acteurs socio-économiques.

CONSIDÉRANT la mission sociale et éducative unique de l'établissement :

- Le lycée accueille des jeunes en situation de grande fragilité sociale et constitue une « seconde chance » vitale pour éviter le décrochage scolaire.
- Sa section 3e prépa-métiers assure une mission de prévention du décrochage et d'insertion professionnelle déterminante.
- Le principe d'égalité des chances impose de maintenir une offre éducative de proximité, inclusive et adaptée, particulièrement dans nos territoires de montagne.

CONSIDÉRANT l'adéquation cruciale avec les besoins économiques du Grésivaudan :

- Le lycée forme des professionnels dans des secteurs en tension forte, confirmée par l'enquête Besoins de main-d'œuvre (BMO) de France Travail Isère du 3e trimestre 2025.
- Soins et autonomie : Notre territoire est vieillissant et compte déjà 8 EHPAD. Un 9e établissement ouvrira en 2026 à Sainte-Marie-d'Alloix (commune limitrophe du Touvet), créant de nouveaux besoins de recrutement pour lesquels le vivier du Bac Pro ASSP est indispensable.
- Petite enfance : La section CAP AEPE, soutenue par la CCLG depuis 2023, répond à une demande sociale croissante liée notamment à l'augmentation des familles monoparentales dont l'emploi dépend des solutions de garde.
- Hôtellerie-restauration : Le lycée maintient des compétences rares indispensables à la vitalité économique locale.

CONSIDÉRANT l'excellence et l'ancrage local de l'équipe éducative :

- Le dynamisme de l'équipe a permis des partenariats de qualité avec France Travail, la CCLG et le Campus des Métiers et Qualifications STMV (santé tout au long de la vie).
- L'implication des élèves dans des actions concrètes, comme les forums des métiers ou la sensibilisation au handicap, démontre la qualité pédagogique du projet d'établissement.

CONSIDÉRANT les conséquences lourdes d'une fermeture :

- La disparition de ces formations entraînerait un recul de l'offre éducative en moyenne montagne, une diminution de l'attractivité du territoire et une fragilisation accrue des familles les plus vulnérables.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LE TOUVET, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

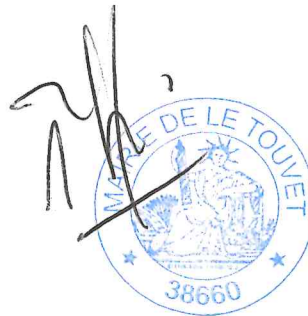
1. Affirme son attachement indéfectible au maintien du Lycée des Métiers Le Bréda, établissement essentiel à la cohésion sociale, à l'insertion professionnelle des jeunes et à l'égalité des chances sur le territoire.

2. Demande la suspension immédiate du projet de fermeture afin de préserver la continuité éducative et sociale pour l'ensemble des élèves engagés dans leurs cursus et leurs familles.
3. Exige l'ouverture d'une véritable concertation associant les équipes éducatives, les familles, la Région, l'Éducation nationale, les familles, les élus locaux et les acteurs économiques du Grésivaudan, de l'Isère et de la Savoie.
4. Appelle à la recherche d'une solution pérenne et respectueuse des besoins du territoire, garantissant le maintien des formations, la poursuite des missions d'accompagnement individualisé et la préservation des emplois.
5. Réaffirme que l'égalité des chances ne peut être un principe proclamé mais doit être une réalité concrète, ce qui implique de maintenir une offre éducative de proximité, inclusive, accessible aux jeunes en difficulté et adaptée aux besoins locaux.
6. Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente motion à Monsieur le Préfet de l'Isère, à Monsieur le Recteur de l'Académie de Grenoble et à la Présidence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Touvet, le 5 février 2026
Le Maire,
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 5 février 2026



Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 038-213805112-20260204-2026_01-DE